



JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

1re ÉDITION – MAI 2025

Vivre à Mont-Saint-Michel, c'est un accès direct à la nature pour y admirer les changements de saisons, savourer les joies de la tranquillité, des grands espaces, et arrêter de courir sans cesse après le temps !

MOT DU MAIRE

BONJOUR À VOUS TOUS,

Si nous n'avions pas eu d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable. Comme vous le savez, M. Évéquoz, après de nombreuses années, nous a quittés pour des raisons personnelles. Grâce à son apport, il a énormément contribué à la municipalité à travers plusieurs projets. Le conseil municipal se joint à moi pour lui adresser un merci spécial. J'ai pris la relève en tant que maire après avoir siégé pendant plusieurs années comme conseiller au siège no 1. Ce siège est maintenant vacant, et c'est à vous qu'il revient l'opportunité de venir compléter notre équipe dynamique.

Plusieurs projets sont désormais en voie d'achèvement, tels que la rampe d'accès au bureau municipal, le chalet des patineurs, et la patinoire. Aucun nouveau projet n'est prévu pour l'année 2025.

Notre bureau de poste nous a quittés, ce qui est regrettable pour certains, mais pratique pour d'autres.

En raison du manque de bénévoles, la fête du village n'aura pas lieu cette année. Nous poursuivons cependant quelques activités pour le reste de l'année, avec la complicité de notre bibliothécaire Marie-France, qui est agréable et professionnelle.

Un camp de jour pour tous les jeunes cet été sera reconduit avec du personnel qualifié.

L'exposition d'œuvre d'art et d'artisan à la salle communautaire a eu lieu, et ce fut une belle réussite pour tous les talents de la région.

En ce qui concerne les boîtes postales, le lieu actuel n'est pas approprié, compte tenu des nombreux déplacements dans le parc. Les boîtes seront déplacées sur la rue de l'Église, près du bureau municipal.

Un contrat avec Hydro-Québec vient d'être signé pour l'installation de bornes de recharge, ce qui sera vraiment pratique pour tous les usagers.

La municipalité est maintenant propriétaire d'une nouvelle unité de service incendie pour les pompiers. L'autre unité était obsolète et ne respectait plus les normes.

Je vous souhaite, en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe municipale, de passer un superbe été. Restez prudents et amusez-vous !

André Trudel.

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONT-SAINT-MICHEL

Situé au 94 rue de l'Église

Tél. : 819-587-3093

Les heures d'ouverture de la réception sont :

- Lundi et mardi de 13 h à 16 h
- Mercredi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Il est préférable de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment.

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MONT-SAINT-MICHEL

Située au 73 rue Principale

- Mardi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h 45
 - Mercredi de 12 h à 16 h 30
 - Jeudi de 14 h à 19 h 30
-

LA VIE ACTIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE - 2025

- Une grainothèque est offerte à tous les abonnés de la bibliothèque de Mont-Saint-Michel.
- À la bibliothèque, vous trouverez des casse-têtes et des DVD en location.
- Une section de livres à donner est disponible.

Mercredi, le 14 mai 2025 sera le dernier Tricot-causerie avant la pause estivale.

ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

- **9 mai à 10 h** : Atelier de préparation des semis

- **Juin 2025 :**
 - Je Lis autochtone. La bibliothèque sera décorée pour l'événement.
 - **Le Sentier des Contes :** disponible du 10 juin au 2 septembre 2025, l'histoire commence au bout de la rue Gravel.
 - **14 juin de 10 h à 11 h 30 :** Table de partage de plantes potagères, fleurs, plantes d'intérieur et fines herbes.
 - **Juillet 2025 :**
 - 25 juillet à 10 h : Atelier de récolte et conditionnement des légumes du potager.
 - **Août 2025 :**
 - 1er août à 10 h : Atelier de transformation des plantes médicinales et fabrication de macérats huileux.
 - **Septembre 2025 :**
 - 13 septembre de 10 h à 11 h 30 : Table de partage des récoltes excédentaires : semences, plants fruitiers, vivaces.
 - **Octobre 2025 :**
 - 26 octobre de 9 h 30 à 10 h 45 : Heure du conte et bricolage pour les 2 à 5 ans. Retour des mercredis Tricot-causerie de 13 h 30 à 16 h.
-

CAMP DE JOUR 2025

Début le 25 juin au 15 août 2025

Du lundi au vendredi de 9h à 16h (sauf les jours fériés)

Service de garde de 8h à 9h et de 16h à 17h.

Obtenez plus d'informations en contactant la responsable des loisirs au bureau municipal.

Le camp de jour permet aux enfants de bien s'amuser durant la journée et de rentrer à la maison le soir venu. Leur force : la grande variété des activités offertes. Avec un tel choix, chaque semaine est l'occasion d'explorer et de développer de nouvelles passions.

VENTES DE GARAGE 2025 (3)

1ère : 9 au 11 mai 2025

2e : 25 au 27 juillet 2025

3e : 30 août au 1er septembre 2025

Toute personne qui tient une vente de garage est tenue par la loi de s'assurer que les produits qu'elle vend - qu'ils soient neufs ou usagés - sont sûrs et conformes aux exigences réglementaires en vigueur. Il est important de ne vendre que des articles en bon état et de vous débarrasser des produits endommagés.

RECYCLAGE ET MATIÈRES ORGANIQUES PRODUITES – NOUS POUVONS FAIRE MIEUX !

Malgré les incitatifs et les actions facilitantes mises en place par la RIDL, il est important de reprendre nos bonnes habitudes.

Depuis le 1er janvier 2025, le bac bleu (anciennement vert) accepte encore plus de produits. Trois mots à retenir : emballages, contenants et imprimés. C'est simple,

la planète sera en bonne santé! Stoppe le plastique et la vie sera fantastique Alors faisons-le, ensemble !

CONTACTEZ LA RIDL POUR UN NOUVEAU OU REMPLACEMENT DE BACS

SITE POUR LA RÉCUPÉRATION- REMISE AU BUREAU MUNICIPAL

Vous pouvez désormais venir porter vos polystyrènes et plastiques #6 DANS LA REMISE ARRIÈRE au bureau municipal et nous nous chargerons d'aller les porter à la RIDL.

Polystyrène plastique

Barquettes de champignons / Contenants à couvercle rabattable

Emballage à dôme transparent et base noire (pâtisserie, prêt-à-manger)

Assiettes, bols et ustensiles à usage unique / petits contenants de lait et crème à café

Verres et dômes transparents pour boisson / Pots pour plantes

Pochettes pour CD et DVD / Pots transparents pour médicaments

Polystyrène en mousse

Verres à café et breuvages chauds / Contenants à couvercle rabattable pour la restauration (blanc)

Emballages rabattables transparents pour pâtisserie (croissants)

Assiettes et bols à usage unique / Barquettes pour viandes, poissons, biscuits et légumes

Emballages pour œufs / Emballages de protection d'appareils électroniques

Emballages de protection pour appareils ménagers / Glacières

Caissettes pour fleurs, annuelles et autres

SITE DE CUEILLETTE DES RDD À L'ARRIÈRE DE LA CASERNE DES POMPIERS

La municipalité recevra sous peu des conteneurs pour recevoir les résidus domestiques dangereux (RDD).

Vous pourrez disposer des RDD à l'année dans les conteneurs à cet effet au garage municipal :

Peintures usagées.

Piles et batteries usagées (contenant à l'hôtel de ville)

Propane / Insecticides et pesticides / Colles et solvants / Produits nettoyants

Produits de beauté (maquillage) / autres produits dangereux

Tubes fluorescents et ampoules diverses

Bonbonnes de propane (maximum 20 litres) -Bonbonnes en aérosol

RIDL (régie intermunicipale des déchets de la lièvre)

UNE SEULE COLLECTE D'ENCOMBRANT EN 2025 : LE 1ER JUIN 2025

Les encombrants doivent être disposés en bordure de la route le dimanche 1er juin 2025. La collecte s'étendra tout au long de la semaine. Il est également possible de déposer des encombrants à la RIDL à Mont-Laurier, et cela est gratuit.

Voici une liste des services gratuits à l'écocentre de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (secteur résidentiel seulement) :

Pour les matériaux apportés et triés à l'écocentre

- Le bardeau- Le bois-Le métal-Les résidus verts-Les branches-Le mobilier résidentiel (incluant les matelas et les sommiers) -Les matières organiques
 - Les matériaux secs non récupérables tels que : le gyproc, la laine isolante, la fibre de verre, les fenêtres, les jouets...
-

VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

Les résidents doivent effectuer la vidange de leur fosse septique tous les deux ans. Pour les résidences secondaires, la vidange doit être faite tous les quatre ans. Une copie de la facture doit être envoyée au bureau de la municipalité par courriel ou remise à la réception au bureau de l'hôtel de ville.

OBTENTION D'UN PERMIS DE LA MUNICIPALITÉ - OBLIGATOIRE

Vous planifiez une construction neuve, un agrandissement ou la rénovation de votre MAISON, GARAGE, PATIO, ETC

Que les travaux soient à l'intérieur uniquement ou visible directement de la rue, vous avez l'obligation de faire une demande de permis auprès de votre municipalité.

LES BRÛLAGES PRINTANIERS – FEUX D'ARTIFICE

Vous devez contacter le service de la sécurité incendie pour l'obtention d'un permis.

Au 819-623-1221- poste 207 ou poste 201

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable. Plusieurs résidents profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes. Ces activités vous sont familières? **MAIS INTERDITE SANS L'OBTENTION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ PAR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE.**

Avant d'allumer, .se renseigner auprès de la municipalité.

Un mythe! Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquences? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué.

RAPPEL SUR L'INTERDICTION DE NOURRIR LES CHEVREUILS

Règlement #18-188

Loi sur l'interdiction de nourrir les chevreuils

Nous rappelons à la population qu'il est strictement interdit de nourrir les chevreuils, conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Cette interdiction vise à :

Prévenir les risques pour la sécurité routière causés par l'attrait des animaux près des routes.

Réduire la propagation de maladies entre les cervidés.

Favoriser un comportement naturel des animaux dans leur habitat.

Des amendes peuvent être émises en cas de non-respect de cette loi.

Merci de respecter la faune et de contribuer à la sécurité de tous.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Ils sont autorisés du 1er octobre au 15 mai de l'année suivante. En dehors de ces dates, la toile doit être enlevée et la structure démantelée.

PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS

Avec le beau temps qui s'installe, nous sommes heureux de profiter de nos lacs et de nos cours d'eau. Cependant, il existe des restrictions concernant l'utilisation du littoral. La réglementation, mise en place par le ministère de l'Environnement, doit être respectée.

Tout abattage d'arbres ou travaux dans la rive doivent être autorisés par un certificat délivré par le Service urbanisme, environnement et développement économique de la Ville de Mont-Saint-Michel.

LAVAGE DES EMBARCATIONS OBLIGATOIRE

La station de lavage O'Station est en fonction. Située sur le chemin du tour du Lac-Gravel à la descente publique du lac Gravel, tout utilisateur doit faire laver son embarcation et ses accessoires à cette station.

Pourquoi laver son embarcation ? Afin de préserver la qualité de nos lacs et rivières.

Nous comptons sur votre collaboration pour préserver la beauté et la santé de nos plans d'eau. Ensemble, faisons en sorte que notre environnement reste propre et accueillant pour tous !

SÉCURITÉ ET RESPECT SUR NOS LACS

Respectez les règles de sécurité en tout temps. Soyez attentifs aux nageurs, aux autres embarcations et à la faune, et veillez à la propreté des plans d'eau. □ Une vitesse maximale de 10 km/h à moins de 60 mètres de la rive est recommandée.

COMPOST

À PARTIR DU 12 MAI 2025, les citoyens et citoyennes pourront venir chercher du compost dans la cour arrière de la salle communautaire.

Apportez vos outils : pelle, chaudière et gants.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, environ 2500 plants d'arbres ont été distribués gratuitement, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et Table Forêt Laurentides.

Merci à tous pour votre participation !

PLANTER UN ARBRE... C'EST RECRÉER SA VILLE!



LA DISTRIBUTION DES ARBRES SE TIENDRA LE SAMEDI 17 MAI 2025
AU PARC DU VILLAGE À PARTIR DE 9H À 12H00



PLANTS OFFERTS GRATUITEMENT PAR

Forêts, Faune
et Parcs

Québec



MOT DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS ET DES RIVERAINS DU LAC GRAVEL

EH BIEN OUI ! UN MOULIN À SCIE A ÉTÉ INSTALLÉ AUX BORDS DU LAC GRAVEL EN 1909. LA MACHINERIE DU MOULIN, QUI ÉTAIT JADIS OPÉRÉE A NAPIERVILLE EST ARRIVÉE EN PIÈCES DÉTACHÉES ET A ÉTÉ IMPLANTÉE AU LAC PAR FRANÇOIS-XAVIER BISSONNETTE. CE SONT DES DIFFICULTÉS POUR S, APPROVISIONNER EN BOIS QUI ONT AMENÉ LA SCIERIE AU LAC GRAVEL OU LES ARBRES ABONDAIENT. AUX DIRES DE CERTAINES PERSONNES, LE FLOTTAGE DU BOIS ÉTAIT FAIT SUR LE LAC AFIN D. AMENER LE BOIS A LA SCIERIE REBÂTÎT SUR LE CHEMIN DU TOUR DU LAC GRAVEL NON LOIN DE TROIS ARRÊTS (CARREFOUR ENTRE KE CHEMIN, LA MONTÉE ET LE RANG 4 GRAVEL) ET À PROXIMITÉ D'UNE COURBE IDENTIFIÉE AUJOURD'HUI PAR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ARBORANT DE GROSSES FLÈCHES ROUGES.

CETTE MÊME SCIERIE ACQUISE PAR LA SUITE PAR HONORIUS LABELLE EN 1931 A ÉTÉ MODERNISÉE. ELLE A ÉTÉ DÉMÉNAGÉE À LA SORTIE DU VILLAGE DE MONT SAINT MICHEL EN 1945 (DIRECTION FERME NEUVE) OU ELLE A DÛ SUBIR UNE SECONDE MODERNISATION AFIN DE MAINTENIR L'ENTREPRISE COMPÉTITIVE DURANT DES ANNÉE DIFFICILES POUR L'ÉCONOMIE FORESTIERE. LA SCIERIE LABELLE, APRÈS S'ÊTRE POSITIONNÉE COMME L'UN DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU VILLAGE APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE A FINALEMENT FERMÉ SES PORTES EN 1965

L'ABATTAGE DES ARBRES ET LES ACTIVITÉS DE LA SCIERIE ONT LAISSÉ DES TRACES DANS L'ENVIRONNEMENT. IL EST DONC IMPORTANT DE POURSUIVRE NOS EFFORTS POUR PRÉSERVER CE BEAU LIEU DE VILLÉGIATURE.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION, CAR CHAQUE ACTION COMPTE.

RAPPEL -COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2025

Vous avez reçu **deux** comptes séparés :

- Un relevé en 6 versements
 - **Un relevé en un versement au 28 février 2025**
Taxe spéciale pour;
 - Règlement 15-165 / Réfection du chemin Montée du lac Gravel
 - Règlement 23-235 / Réfection du chemin Tour du lac Gravel
-

CHIEN- LICENCE ENREGISTREMENT ET MÉDAILLE

- Tout propriétaire, locataire doit enregistrer son animal (chien) au bureau de l'hôtel de ville, au montant de (10\$), lors de l'enregistrement une médaille d'identification lui sera remise.
- S'assurer que votre chien porte en tout temps une médaille délivrée par la Ville.
- Tenir votre chien avec une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m dans un endroit public.

- Maîtriser votre chien en tout temps.
- Ramasser les excréments de votre animal et les jeter dans une poubelle.
- Veiller à ce que votre animal de compagnie ne nuise pas à la paix d'autrui et à la sécurité publique.
- À l'extérieur, sur une propriété privée, vous devez garder votre chien attaché au moyen d'une laisse ou d'une corde s'il ne se trouve pas dans une cour clôturée.

Cette mesure permet : De retrouver rapidement un animal perdu.

D'assurer la sécurité publique. De respecter la réglementation municipale.

Avis à la population

Anciennes bandes de la patinoire

Le **conseil municipal** offre gratuitement les **bandes de l'ancienne patinoire**, sous les **conditions suivantes** :

- **Tout doit être ramassé**, incluant le **bois et les vis**.
- Un **dépôt de 100 \$** est exigé au moment de l'inscription.
- Ce dépôt sera **remboursé une fois que tout le matériel aura été enlevé** correctement.

Les personnes intéressées doivent **se présenter au bureau de l'hôtel de ville pour inscrire leur nom**.

Un **tirage au sort** aura lieu le **16 mai 2025** pour déterminer les bénéficiaires. Si plusieurs personnes sont inscrites.

NETTOYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Les travaux débuteront bientôt. Nous vous demandons votre collaboration pour effectuer le nettoyage de votre terrain et déposer le sable en bordure de la rue.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES FRAUDE

La Sûreté du Québec invite la population à redoubler de prudence face aux divers stratagèmes de fraude actuellement en circulation.

À titre d'exemple, on observe une recrudescence des fraudes téléphoniques liées à des demandes de paiement urgent, ainsi que des tentatives de fraude ou d'hameçonnage se faisant passer pour des institutions financières. Ces arnaques visent à récupérer des informations personnelles, des numéros de cartes de crédit ou de débit, des mots de passe, voire de l'argent comptant.

Quelques rappels importants :

Ne cliquez jamais sur les liens contenus dans des messages non sollicités.

Ne téléchargez jamais de pièces jointes provenant de sources inconnues.

Les institutions financières ou les organismes gouvernementaux ne vous contacteront jamais par courriel ou par virement électronique pour obtenir vos informations personnelles.

Restez vigilants et signalez toute tentative suspecte.

Ce document est réalisé à titre informatif seulement.

En cas de contradiction avec les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.

